



Groupe de travail « Gestion des déchets »



Le 4 juillet 2024

Ordre du jour

1. Introduction : Présentation de BRUXEO, LEXECO & Décarbon'Action (15')
2. Présentation du contexte, cadre GT & résultats de l'enquête (15')
3. Tour de table (30')

Pause-café (15')

4. World café (60')
5. Synthèse (15')
6. Étapes suivantes (15')

Lunch



01

BRUXEO



1.1. BRUXEO c'est ...

L'unique confédération intersectorielle représentative des employeurs du secteur à profit social (non marchand) de la Région de Bruxelles-Capitale.



MISSIONS

- 1. Coordonner, représenter et promouvoir les intérêts patronaux intersectoriels** au niveau fédéral en collaboration avec UNISOC et au niveau de la RBC en participant au dialogue socio-économique (BRUPARTNERS), aux accords du non-marchand ou à divers lieux de concertation (ACTIRIS, IRISCARE, Bruxelles Formation, etc.).
- 2. Développer et mutualiser des services de qualité** pour nos membres et les entreprises à profit social bruxelloises (information, documentation, analyse, groupes de travail, accompagnement, offre préférentielle, etc.) dans une logique de transition.
- 3. Être un lieu de rencontres, d'échanges et de réflexions** entre pairs sur les principaux défis et enjeux du secteur. Promouvoir le développement du secteur à profit social, ses valeurs et son modèle socio-économique.



1.1. Les services



ENERGIE

Les Energy Advisors de BRUXEO accompagnent gratuitement les entreprises à profit social (non marchandes) qui souhaitent réaliser des économies d'énergie et investir dans la production d'énergies renouvelables.



DIVERSITÉ

Le projet So-Diversity de BRUXEO vous aide à promouvoir la diversité et à lutter contre toutes les formes de discrimination dans la gestion quotidienne de votre entreprise.



DIGITALISATION

Le projet Digibrux de BRUXEO a pour vocation d'accompagner les ASBL bruxelloises dans leur transformation numérique responsable.



GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

La création d'un groupement d'employeurs intersectoriel a pour but de répondre aux besoins en matière de fonctions de support à temps partiel de votre ASBL. Vous pourrez ainsi consacrer plus de temps à votre métier premier.



LEXECO

Management support
for social profit organisations

BRUXEO « GO360° » est notre service mutualisé d'expert.es juridiques et économiques qui soutient et accompagne les ASBL dans leurs questionnements/ tâches juridiques, GRH, management, recherche de subsides, développement stratégique et innovation sociale.



DÉCARBON'ACTION

Le projet Décarbon'Action de BRUXEO a pour objectif d'accompagner les ASBL bruxelloises dans la définition et la mise en place d'une stratégie environnementale.

PROBLEME :

Manque de temps, de moyens et d'expertises comme premiers freins au développement des ASBL bruxelloises et à l'innovation sociale.



SOLUTION :

Service mutualisé d'expertes juridiques et économiques qui a pour objectif d'accompagner les ASBL du secteur non-marchand dans leur gestion optimale et dans leur développement dynamique.



Services :

- Guichet : Questions juridiques et économiques
- Séminaires et workshop
- Fiches techniques thématiques, FAQ, Toolbox
- Formation thématique – La gestion des ASBL
- Organisations de Groupes de travail sur des thématiques d'actualité juridiques et économiques
- Social Profit DataTrust

Avec le soutien de :





Contexte :

- Problème : Urgence environnementale (*Accords de Paris 2015 - < 2°C en 2050*) et empreinte carbone des entreprises : **il est temps de se mettre en *action* !**
- Contraintes : Les ASBL manquent de temps, compétences et ressources
- Solution : Mutualisation d'une assistance dans l'élaboration et l'implémentation de stratégies environnementales

Missions :

- Sensibiliser, informer, évaluer et outiller les ASBL dans leurs démarches de durabilité
- 5 axes d'accompagnement
- Faciliter l'obtention du Label Entreprise Ecodynamique
- Thématiques : mobilité, biodiversité, numérique, gestion des déchets, alimentation, ...

Avec le soutien de :





5 axes d'accompagnement



6 Ateliers thématiques / an

- W1 (29 mai) – Fresque du Climat
- W2 (septembre) – Fresque de la Mobilité
- W3 (novembre) – Economie Circulaire
- W4 (2025) – Fresque du Numérique
- W5 (2025) – Atelier 2Tonnes
- W6 (2025) – Fresque de la Biodiversité



DECARBON'
action



5 Diagnostics éco-stratégiques / an

- Stratégie environnementale + Label Ecodyn
- 5 séances individuelles et collectives
- 3 Eco-tasks + Plan d'action
- Candidatures: Juin 2024 - Septembre 2024

1 Groupe de travail sectoriel



- Stratégie environnementale sectorielle
- Accompagnement collectif entre pairs
- 3 x ½ journées en intelligence collective
- Candidatures: Mai 2024 - Juin 2024



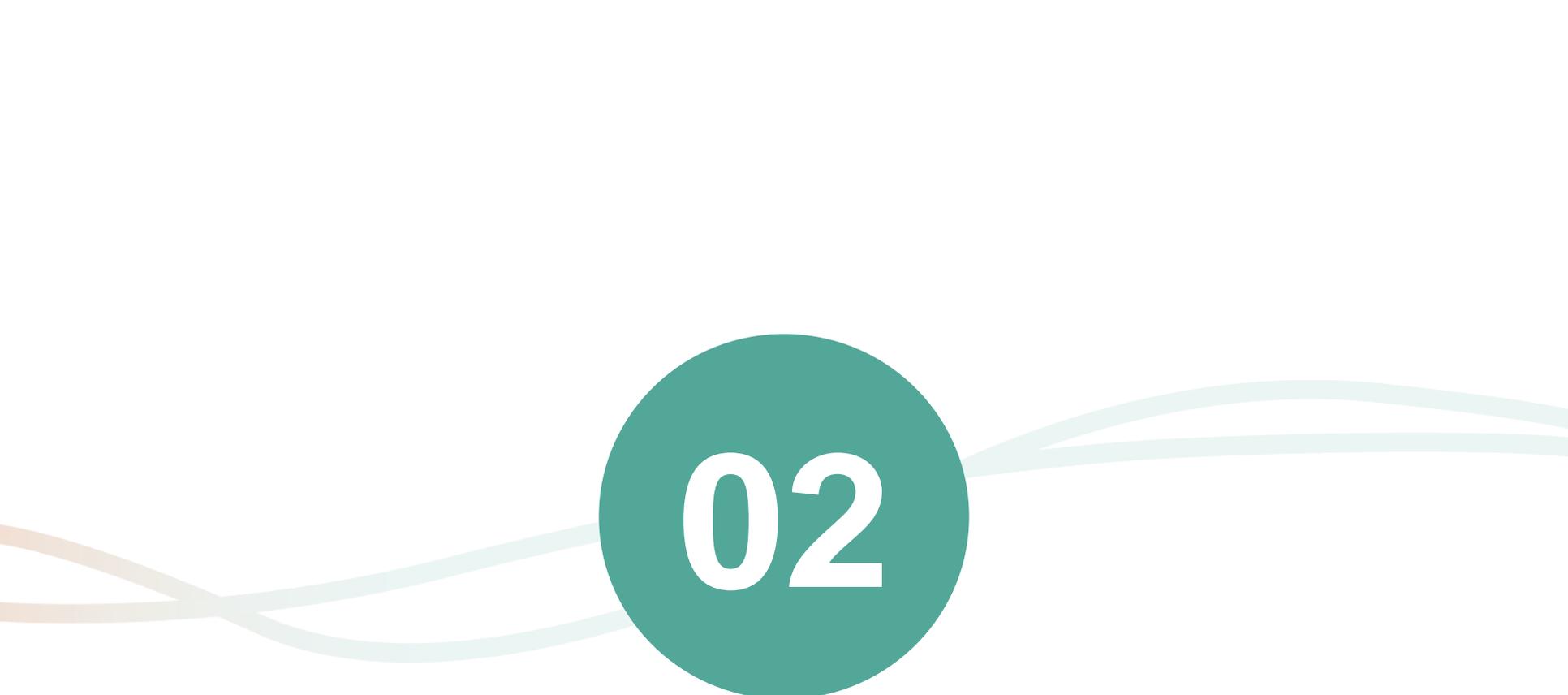
Guichet vert

- Aide ponctuelle et spécifique pour les associations (sur demande)

Eco Toolbox



- Bibliothèque de ressources
- Cartographie d'acteurs pertinents



02

Présentation du contexte
Résultats de l'enquête "Déchets"



2.1. Contexte légal

Cadre légal :

Brudalex 2.0, adopté le 23 juin 2022, modifie l'arrêté précédent du 1^{er} décembre 2016 et amplifie la transition de la Région bruxelloise vers une économie circulaire.

4 obligations :

Comme toutes les entreprises, **chaque entreprise non marchande** est dans l'obligation de respecter les 4 règles de gestion des déchets suivantes :

- Trier 24 déchets différents
- Utiliser les sacs ou conteneurs appropriés
- Evacuer les déchets en les remettant à un opérateur agréé
- Garder la preuve de votre bonne gestion des déchets



2.1. Contexte légal

Changements réglementaires: obligation de tri de nouveaux types de déchets

- | | | |
|--|--|--------|
| 1. PMC | 13. Véhicule hors d'usage | |
| 2. Papier-carton | 14. Panneaux photovoltaïques | |
| 3. Equipement électrique et électronique | 15. Déchets de soin à risque* | } 2022 |
| 4. Piles et batteries | 16. Gravats* | |
| 5. Déchets dangereux | 17. Matelas* | |
| 6. Graisses et huiles de friture | 18. Déchets alimentaires** | } 2023 |
| 7. Sous-produits animaux | 19. Film d'emballage en plastique** | |
| 8. Huiles minérales | 20. Frigolite** | |
| 9. Verres d'emballage | 21. Plastiques rigides** | |
| 10. Déchets végétaux | 22. Bois** | |
| 11. Médicaments | 23. Liens de cerclage** | |
| 12. Pneus | 24. Métal** | |
| | 25. Textiles 2025 | } 2022 |



2.1. Contexte légal

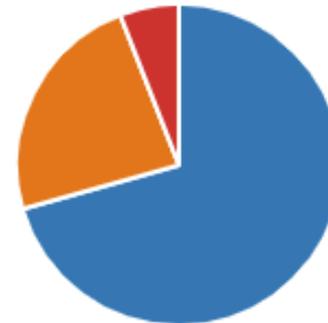
- 4 secteurs ont **perdu leur dérogation** de paiement de l'enlèvement et du traitement de leurs déchets :
 - Les établissements d'**enseignement** officiel ou d'enseignement libre subventionnés par les pouvoirs publics;
 - Les établissements agréés par les institutions communautaires dont la mission consiste en l'**hébergement** social collectif, sans but de lucre, d'orphelins, de jeunes et de personnes en situation de handicap et/ou âgées;
 - Les établissements agréés par les institutions communautaires chargées du reclassement social des personnes en situation de **handicap**;
 - Des associations caritatives visées à l'article 104, 3°, e du Code des impôts sur les revenus et qui remplissent les conditions et les **modalités d'agrément définies à l'article 110 du Code des impôts sur les revenus.**



2.2. Résultats enquête

- ❑ Une majorité d'ASBL ont directement été impactées par les changements législatifs en matière de gestion des déchets

● Oui, de manière significative	12
● Oui, de manière modérée	4
● Oui, mais de manière minime	0
● Non, pas du tout	1



- ❑ Ces changements législatifs ont impacté la majorité des budgets de vos ASBL : de 650 € à 17.200€ de dépense supplémentaire

● Oui, une augmentation significa...	10
● Oui, une augmentation modérée	4
● Oui, une légère augmentation	2
● Non, il n'y a pas eu d'augmentat...	1





2.2. Résultats enquête

- ❑ Une majorité d'ASBL a rencontré des difficultés pour se conformer à la nouvelle législation

● Oui, plusieurs défis	1
● Oui, quelques défis	13
● Non, aucun défi	3



- ❑ Vous avez mis en place des stratégies pour réduire vos déchets mais celles-ci ne sont pas très claires

● Oui, des stratégies très claires	1
● Oui, quelques stratégies mais p...	11
● Non, je ne pense pas	5





2.3. CADRE GT

- ✓ Information sur les **obligations** à respecter et les enjeux de la réglementation
- ✓ Présentation du service **Décarbon'Action** de Bruxeo : conseils et accompagnements pour aller plus loin dans votre stratégie environnementale
- ✓ Sonder et analyser **vos besoins** (spécifiques)
- ✓ **Échange d'idées et de stratégies** avec d'autres organisations pour améliorer la gestion des déchets et réduire les factures
- ✓ Co-construction d'une **position commune** en vue d'une interpellation des pouvoirs publics



03

Tour de table



Présentez-vous (1min max) :

- Nom / prénom
- Secteur de votre organisation
- Votre organisation
- **3 difficultés** liées à la gestion des déchets rencontrées par votre organisation



04

WORLD CAFE





&

Présentation du cadre du WORLD CAFE

TABLE 1 : Quelles sont les **problématiques** relatives à la gestion des déchets que vous avez rencontrées (**exemples concrets** avant/après le changement de réglementation) ?

TABLE 2 : Quelles **solutions et/ou stratégies** avez-vous mis en place pour gérer les problèmes de déchets rencontrés?

TABLE 3 : Quels sont les éléments à définir ensemble pour **coconstruire une position commune** en vue d'une interpellation des pouvoirs publics ?





05

Synthèse



06

Étapes suivantes



Financé par
l'Union européenne



TEDDA

Transition Ecologique et
Développement Durable
des Associations

Engager sa transition écologique

*Guide méthodologique
pour améliorer les pratiques
internes des associations*



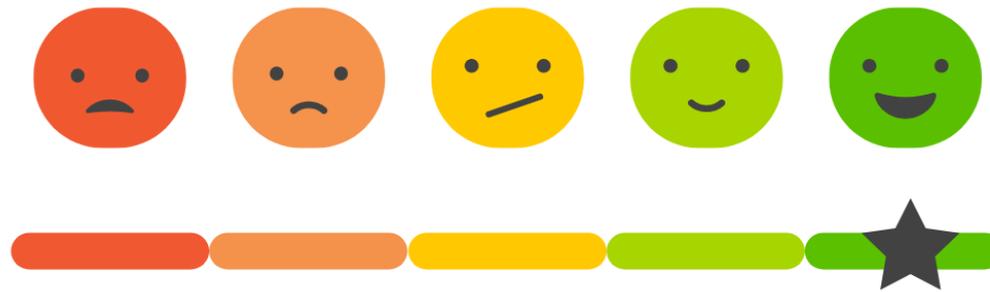
Facilitateur.rice déchets de Bruxelles Environnement

- Enjeux de la bonne gestion des déchets
- Contexte réglementaire: obligations & principes
- Comment mieux trier ?
- Les bonnes pratiques par types de flux
- Questions/Réponses

Dates proposées

- 5/09
- 10/09 (*date préférée*)
- 11/09 (*date préférée*)
- 23/09 (*date préférée*)
- 30/09





Merci !



BRUXEO

Quai du commerce 48 (b3), 1000 Bruxelles
T 02 210 53 08 | info@bruxeo.be | REF : PP2018